

COMMUNE DE PONT-HEBERT
MAIRIE ☎02 33 77 10 10, Fax 02 33 77 10 19
Place Général de Gaulle, 50880 Pont-Hébert
Mail : commune@pont-hebert.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 27 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel RICHOMME, Maire.

Présents : Maxime CARVILLE, Alexandra DUPIN, Hubert FOLLIOT, Patrick GHYSELEN, Eric GROULT, Raymonde HAREL, Christian HUSTACHE, Michèle LAVARDE, Maryline LESELLIER, Bachir OUINAS, Nathalie PLOS, Sylvie POULAIN, Armelle REQUIER, Michel RICHOMME, Isabelle VIOLETTE, Sylvie VIVIER

Procurations : Gwennola DENIER D'APRIGNY donne pouvoir à Eric GROULT, Michel LAMY donne pouvoir à Bachir OUINAS, Edouard LEDOYER donne pouvoir à Maxime CARVILLE, Denis LIGNEL donne pouvoir à Michèle LAVARDE

Absents excusés : Gwennola DENIER D'APRIGNY, Michel LAMY, Edouard LEDOYER, Denis LIGNEL,

Absents non excusés : Anne-Marie CORBEL, Malika PIRES, Dorian WOLTER

Secrétaire de séance : Eric GROULT

Conseillers en exercice : 23	Présents : 16	Votants : 20	Convocation : 20.04.2022	Affichage : 20.04.2022
------------------------------	---------------	--------------	--------------------------	------------------------

Monsieur le Maire, Michel RICHOMME, ouvre la séance.

VENTE ANCIENNE ECOLE ET LOGEMENT – LE HOMMET D'ARTHENAY

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 22 février 2022 relatif à la vente de l'ancienne école du Hommet d'Arthenay et du logement attenant. Le conseil avait accepté l'offre de Madame et Monsieur PAING-TAVERNIER. Cependant ceux-ci se sont dernièrement rétractés.

Monsieur Sylvain PICOT et Madame Sandrine LUTTMANN, domiciliés à Tribehou, nous ont adressé une offre d'un montant de 78 500 € net vendeur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de vendre à Monsieur Sylvain PICOT et Madame Sandrine LUTTMANN, domiciliés à Tribehou, l'ancienne école du Hommet d'Arthenay, le logement attenant, ainsi qu'un terrain attenant (soit une partie des parcelles 248 AB 56, AB 57 et AB 58, pour une surface totale d'environ 950 m2) pour un montant de **78 500 €** net vendeur,
- Dit que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur
- Dit que les frais de bornage seront à la charge de la commune,
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette vente.

La présente délibération annule et remplace celle du 22 février 2022 sur le même objet.

SIGNATURE COMPROMIS ET ACTES DE VENTE POUR LE LOTISSEMENT « LES FOURNEAUX »

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 27 octobre 2021 l'autorisant à signer les compromis et les actes de vente pour les parcelles du lotissement « Les Fourneaux ».

Il apparaît nécessaire d'autoriser le 1er adjoint et la 2ème adjointe à signer les compromis et les actes de vente en cas d'empêchement du Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour que M. Eric GROULT, 1er adjoint et Mme Michèle LAVARDE, 2ème adjointe, puissent signer les compromis et les actes de vente pour le lotissement « Les Fourneaux » en cas d'empêchement du Maire.

PROJET DE RESIDENCE SENIOR ET ACQUISITION TERRAIN

Monsieur le Maire informe le conseil que la société Ages & Vie, après avoir recueilli les propositions de plusieurs communes, a retenue Pont-Hébert pour accueillir une résidence senior de 16 logements.

Une surface de 3 000 m² est nécessaire pour cette implantation, qui se ferait au niveau de la rue de la Fautelaie sur un terrain appartenant actuellement à la famille GASSION. La commune a l'opportunité d'acquérir un terrain plus vaste, d'une superficie de 23 200 m², ce qui permettra de disposer de réserve foncière pour de futurs lotissements. Les conseillers sont destinataires d'une esquisse réalisée par le cabinet TECAM. Ages & Vie doit encore se positionner sur l'emplacement souhaité de la résidence (deux options sont possibles).

Isabelle VIOLETTE demande ce qu'il en est par rapport au futur PLUi. Eric GROULT précise que cette parcelle, actuellement en zone AU, est bien prévue pour rester constructible dans le PLUi. D'autre part, en termes de possibilité pour la commune de construire il n'y a pas de souci (construction possible de 150 logements sur 15 ans, sachant que les lotissements sur ce secteur comprendraient environ 32 lots).

Concernant la parcelle qui sera revendue à Ages & Vie, l'eau et l'électricité devront être amenés sur le terrain. Sylvie Poulain demande si un transformateur sera nécessaire. Eric GROULT précise que le SDEM réalisera une étude sur ce sujet.

Nathalie PLOS souhaite préciser que la résidence senior devrait fonctionner exclusivement avec de l'achat local. En outre, elle permettra la création de 6 emplois.

Les conseillers municipaux donnent leur accord de principe sur le projet.

L'acquisition du terrain sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Séance levée à 19 h 30

Le secrétaire de séance

Eric GROULT



Le Maire,



Michel RICHOMME